

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame FALCON à Monsieur de BOISSIEU  
Monsieur GRANJU à Madame SONNERY  
Monsieur RIGAUD à Monsieur FABRE  
Madame COULET à Monsieur GUEUR  
Monsieur BECQUART à Monsieur FORTIN

**ABSENTS :**

Madame ARMAND  
Madame ARBORE  
Monsieur KARTAL  
Madame ARENA  
Madame PONCET  
Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

\_\_\_\_\_

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2025.05.08 CONVENTION EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE  
D'OCCUPATION DU TRÉFONDS PAR UNE CANALISATION PRIVÉE DES  
EAUX PLUVIALES SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTRÉES  
AP N° 697 ET 699**

(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)

Nomenclature : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

En vue de la construction d'une maison d'habitation sur les parcelles cadastrées section AP

001-210100046-20250916-DEL\_2025\_05\_08-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2025  
Date de réception préfecture : 19/09/2025 ]

n° 287, 866 et 875 sises rue Henri Dunant, la Commune a été destinataire d'une demande de création de servitude d'occupation du tréfonds par une canalisation d'eaux pluviales afin de traverser les parcelles communales cadastrées AP n° 697 et 699, puis la parcelle AP n° 733 appartenant au Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu en Bugey (SERA) pour rejoindre l'exutoire naturel, à savoir le ruisseau « Petit Gardon ».

A noter que cette solution en terrains naturels éviterait l'ouverture longitudinale de la rue Henri Dunant et une tranchée dans le plateau surélevé que le SERA a récemment refait à neuf suite à ses travaux de réalisation du déversoir d'orage de la Croix Saint-Georges.

En qualité de propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi d'une servitude d'occupation du tréfonds par une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 100 mm sur les parcelles communales cadastrées AP n° 697 et 699 sans indemnisation compensatoire.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **11 septembre 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **11 septembre 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE CONSENTIR** une convention de servitude d'occupation du tréfonds par une canalisation d'eaux pluviales de diamètre 100 mm sur les parcelles communales cadastrées AP n° 697 et 699 au profit des parcelles AP n° 287, 866 et 875 sises rue Henri Dunant, sans indemnisation compensatoire ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

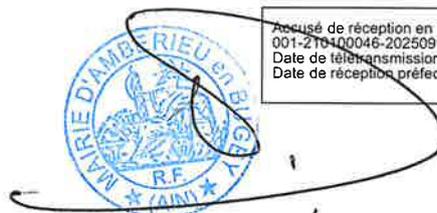
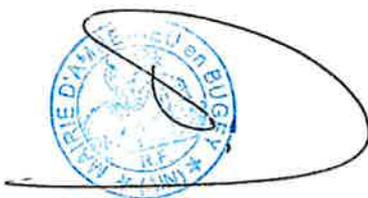
Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 19 SEP. 2025

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Philippe DI PERNA  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
001-21040046-20250916-DEL\_2025\_05\_08-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2025  
Date de réception préfecture : 19/09/2025